

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2016

RESPECT ANIMAL EN ABATTOIR - (N° 4203)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE18

présenté par

M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un comité national d'éthique des abattoirs ne relève pas de la loi.

Tout comme sa composition et ses modalités de fonctionnement, elle doit être prévue par voie réglementaire.